

PLU

COMMUNE DE PORTS-SUR-VIENNE (37)

Elaboration

PADD

PROJET

D'AMENAGEMENT ET DE

DEVELOPPEMENT

DURABLES

2



Version provisoire n°2 du 31 mars 2016

LE MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Ports-sur-Vienne

2 place de la Mairie

37 800 PORTS-SUR-VIENNE

L'EQUIPE



URBAN'ism

9 rue du Picard

37140 BOURGUEIL

PREAMBULE	5
RAPPEL DES ENJEUX.....	6
AXE 1 : METTRE EN VALEUR LES ATOUTS PAYSAGERS, ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX DE PORTS-SUR-VIENNE, A DES FINS DE QUALITE DE VIE ET D'ENJEUX TOURISTIQUES	7
OBJECTIF 1 : PRESERVER LES ELEMENTS IDENTITAIRES PAYSAGERS, NATURELS ET ARCHITECTURAUX DE PORTS-SUR-VIENNE.....	8
OBJECTIF 2 : VALORISER ET AMELIORER LE MAILLAGE DES ITINERAIRES DE RANDONNEE	9
OBJECTIF 3 : METTRE EN VALEUR LES ABORDS DE LA VIENNE	9
OBJECTIF 4 : DEVELOPPER ET DIVERSIFIER L'OFFRE EN MATIERE D'ACCUEIL TOURISTIQUE	10
AXE 2 : CONFORTER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE PAR LA RECHERCHE DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICES ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE EN LOGEMENTS RAISONNEE..	11
OBJECTIF 1 : CREER UNE OFFRE EN LOGEMENTS POUR REpondre AUX BESOINS DES PERSONNES AGEES ET ACCUEILLIR DES FAMILLES NOUVELLES, TOUT EN LIMITANT LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS.....	12
OBJECTIF 2 : AMELIORER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES EN LIEN AVEC LES BESOINS DES HABITANTS ET FAVORISER LA MIXITE DES FONCTIONS	13
OBJECTIF 3 : LIMITER L'EXPOSITION AUX RISQUES ET AUX NUISANCES.....	14
AXE 3 : AMELIORER LES RESEAUX AU SERVICE DES HABITANTS ET ACTIFS DU TERRITOIRE	15
OBJECTIF 1 : ACCOMPAGNER LA MONTEE EN RESEAU DU TERRITOIRE	16
OBJECTIF 2 : PARTICIPER A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU UN UNIFORMISANT LE SERVICE « ASSAINISSEMENT » POUR TOUS LES HABITANTS.....	16
OBJECTIF 3 : AMELIORER LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE ET FAVORISER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES.....	16
OBJECTIF 4 : AMELIORER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES	17
CARTE N°1 DU PADD : TERRITOIRE COMMUNAL	18
CARTE N°2 DU PADD : LE BOURG	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de la commune.

C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial. Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.

Dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.151-5 du code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de la commune. Il ne saurait donc être constitué d'orientations très générales, applicables à n'importe quel territoire, ou de principes incantatoires sans traduction dans les orientations d'aménagement et de programmation ou dans le règlement.

Il expose donc un projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux du territoire communal, et aux outils mobilisables par la collectivité. Le code de l'urbanisme énonce les objectifs assignables aux PLU en matière de développement durable. Ainsi, le PADD arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les communications numériques, les loisirs, le développement économique et commercial retenues pour la commune. Il fixe également les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Puisqu'il définit les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme que les pièces du PLU, telles que le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation, déclineront par la suite, le PADD doit être largement partagé avant d'établir les règles qui seront inscrites au PLU. Ainsi, la loi prévoit que le PADD fasse l'objet d'un débat au sein du conseil municipal, au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de PLU au sein de la même instance.

RAPPEL DES ENJEUX

Ports-sur-Vienne est une commune rurale dynamique, historiquement composée d'un bourg logé dans la vallée de la Vienne, et de nombreux lieux-dits (au nombre de 33). La commune bénéficie d'un cadre de vie de qualité : entre les vallées (Vallée de la Vienne et Vallée de la Veude de Ponçay), le plateau agricole ondulé, le coteau remarquable tant du point de vue paysager qu'écologique, et le patrimoine bâti.

A l'heure où l'on parle « d'urbanisme » ou « de développement urbain », la commune, située à l'écart des grandes agglomérations bien que traversées par les infrastructures terrestres d'intérêt national (ligne LGV SEA ou autoroute A10), souhaite revendiquer sa ruralité tout en maintenant son dynamisme par l'accueil de population régulière et la recherche de solutions alternatives en matière de logements, de services, d'équipements, d'activités ou de commerces.

Elle base donc son projet sur les enjeux suivants :

- la préservation des éléments identitaires (paysagers, environnementaux, architecturaux et urbains),
- la réponse aux besoins évolutifs des habitants en matière de logements, d'équipements, d'infrastructures et de services
- le développement de la mixité des fonctions, en adéquation avec le contexte rural.

**AXE 1 : METTRE EN VALEUR LES ATOUTS PAYSAGERS,
ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX DE PORTS-SUR-VIENNE, A DES
FINS DE QUALITE DE VIE ET D'ENJEUX TOURISTIQUES**

OBJECTIF 1 : PRESERVER LES ELEMENTS IDENTITAIRES PAYSAGERS, NATURELS ET ARCHITECTURAUX DE
PORTS-SUR-VIENNE

OBJECTIF 2 : VALORISER ET AMELIORER LE MAILLAGE DES ITINERAIRES DE RANDONNEE

OBJECTIF 3 : METTRE EN VALEUR LES ABORDS DE LA VIENNE

OBJECTIF 4 : DEVELOPPER ET DIVERSIFIER L'OFFRE EN MATIERE D'ACCUEIL TOURISTIQUE

OBJECTIF 1 : PRESERVER LES ELEMENTS IDENTITAIRES PAYSAGERS, NATURELS ET ARCHITECTURAUX DE PORTS-SUR-VIENNE

Ports-sur-Vienne bénéficie d'atouts indéniables participant à la qualité de vie et à l'attractivité touristique du territoire : vallée de la Vienne, patrimoine architectural à proximité du bourg et dans les lieux-dits, coteau avec points de vue remarquables et intérêt écologique, circuits de randonnée (dont une boucle du circuit de Saint-Jacques de Compostelle), paysages vallonnés... Elle entend préserver et valoriser ses atouts à des fins de qualité de vie et d'enjeux touristiques.

1. Préserver les éléments identitaires

Les éléments identitaires paysagers :

Le territoire communal se répartit entre deux unités paysagères : le plateau agricole du Richelais et la Vallée de la Vienne. La commune est elle-même constituée de 3 unités topographiques : la plaine alluviale dans laquelle se sont développés le bourg et le lieu-dit Vieux-Ports, un plateau agricole vallonné enrichi de bâtis de qualité et un coteau particulièrement abrupt (classé aujourd'hui en espace naturel sensible) qui offre des points de vue remarquables sur la vallée de la Vienne

Afin de préserver ces spécificités la commune souhaite :

- mettre en valeur la vallée de la Vienne
- accompagner le Département d'Indre-et-Loire dans sa politique de mise en valeur des espaces naturels sensibles en permettant l'aménagement d'un belvédère sur le coteau,
- préserver les autres points-de-vue remarquables situés aux lieux-dits la Mélandière et les Cazeaux.

Les éléments environnementaux :

La communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine a réalisé une étude sur la trame verte et bleue du territoire intercommunal, mettant en évidence des éléments constitutifs intéressants sur le territoire communal de Ports-sur-Vienne. Dans la continuité de ce travail, la commune souhaite prendre en compte la trame verte et bleue comme composante du territoire et notamment :

- protéger par un classement en zone naturelle les réservoirs de biodiversité favorables à plusieurs trames, correspondant à la délimitation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Floristiques et Faunistiques (ZNIEFF) des Pelouses et sources de Vieux-Ports, des Pelouses de la Plonière, des Pelouses de la Pommeraye et des Pelouses de la Barangerie ;
- conserver les usages permettant le maintien de la biodiversité des réservoirs de biodiversité favorables à une trame et des espaces constituant la trame écologique : qu'il s'agisse d'espaces boisés (comme par exemple les boisements situés entre la Chopinière et la Caudière, à Avrigny, à la Rondière, puis à l'est de la Mélandière, ainsi que ceux situés au nord-ouest de Sauvage), d'espaces prairiaux (comme la prairie située à l'ouest de la Rondière) et des vallées et de leur ripisylves (vallée de la Vienne et vallée de la Veude de Ponçay) ;
- maintenir les fonctionnalités écologiques des continuités identifiées : la continuité majeure de la Vallée de la Vienne, les continuités secondaires de la Vallée de la Veude de Ponçay et de la zone de chasse des Chiroptères identifiée ;
- chercher à préserver et à maintenir les continuités potentielles et à protéger les éléments ponctuels identifiés : haies, arbres isolés.

Les éléments urbains, architecturaux et patrimoniaux :

La qualité du cadre de Ports réside en outre dans l'organisation du bâti au sein du bourg ou au sein des lieux-dits. La commune souhaite préserver cette typicité par les actions suivantes :

- préserver les caractéristiques du bâti ancien et les prolonger dans les futures opérations d'occupation du sol : volumétrie des constructions, couleur des matériaux, registre de mur, maillage des rues dense et ponctué de places et placettes, alignement du bâti structurant les rues, ...

Bien qu'elle ne recense aucun monument classé au titres des Monuments Historiques, la commune recèle de nombreux édifices et éléments de petits patrimoines qui témoignent de son Histoire et participent à sa qualité architecturale. Elle souhaite, grâce aux outils du PLU :

- identifier les édifices remarquables afin de garantir leur préservation : le château, la Boucaire, la Petite Garde, l'ancienne léproserie de la Pommeraie, Avrigny ;
- identifier les éléments de petit patrimoine afin de garantir leur préservation : les 3 loges de vignes, la source du château, le lavoir de l'essart de la bonde, le lavoir de Vauchenu, les fours à chaux, le four à bois communal et l'ancien télégraphe ;
- permettre la valorisation et l'évolution du patrimoine bâti ancien dans le respect de ses caractéristiques architecturales et urbaines (restauration, réhabilitation, changement de destination en site d'hébergement, logements, activités...).

OBJECTIF 2 : VALORISER ET AMELIORER LE MAILLAGE DES ITINERAIRES DE RANDONNEE

La commune de Ports-sur-Vienne dispose de plusieurs circuits de randonnée (elle est notamment traversée par une boucle vélo de l'itinéraire de Saint-Jacques de Compostelle) et travaille actuellement avec le Département d'Indre-et-Loire pour leur classement au sein du Plan Départementale des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Elle souhaite :

- poursuivre la démarche d'inscription des itinéraires existants au sein du PDIPR, en lien avec le Département d'Indre-et-Loire,
- rechercher une continuité le long de la Vallée de la Vienne au niveau du Bec des Deux Eaux,
- poursuivre l'aménagement des chemins de randonnée pour y interdire l'accès aux véhicules motorisés.

OBJECTIF 3 : METTRE EN VALEUR LES ABORDS DE LA VIENNE

Les abords de la Vienne étaient historiquement largement fréquentés pour les loisirs et le tourisme, comme le témoigne, par exemple, la présence d'anciens restaurants sur le secteur du Bec des Deux Eaux.

La commune souhaite valoriser les abords de la Vienne, et notamment :

- créer un espace de loisirs aux Maisons Rouges permettant l'organisation de manifestations extérieures,

- Valoriser ce nouvel espace à des fins touristiques en laissant, par exemple, la possibilité d'y réaliser une aire d'arrêt pour les kayakistes.

OBJECTIF 4 : DEVELOPPER ET DIVERSIFIER L'OFFRE EN MATIERE D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Bien que traversée par l'itinéraire vélo du parcours de Saint-Jacques de Compostelle, la commune ne dispose que d'une offre très limitée en matière d'accueil touristique. Pour répondre à la demande des touristes voyageurs, et en lien avec la réflexion sur la réhabilitation de logements et commerces vacants ainsi que la redynamisation du bourg, la commune cherche à diversifier et favoriser le développement de l'offre en accueil touristique.

Pour cela, elle envisage de :

- permettre la valorisation du bâti existant par le changement de destination, ou la diversification de l'activité agricole pour la création de nouvelles offres d'hébergement touristique (gîte, chambres d'hôtes...);
- créer une aire d'arrêt pour les campings cars lors des travaux d'aménagement de la Place Romain Rideau ;
- dans le cadre de la politique communautaire sur le logement, réhabiliter un logement vacant permettant de créer une offre pour les personnes âgées isolées l'hiver et une offre d'accueil touristique à moindre coûts l'été ;
- Accompagner la réouverture de l'hôtel restaurant du centre-bourg : le Vienne en Bouche.

**AXE 2 : CONFORTER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE PAR LA
RECHERCHE DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICES ET LE DEVELOPPEMENT
D'UNE OFFRE EN LOGEMENTS RAISONNEE**

OBJECTIF 1 : CREER UNE OFFRE EN LOGEMENTS POUR REpondre AUX BESOINS DES PERSONNES AGEES ET ACCUEILLIR DES FAMILLES NOUVELLES, TOUT EN LIMITANT LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

OBJECTIF 2 : AMELIORER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES EN LIEN AVEC LES BESOINS DES HABITANTS ET FAVORISER LA MIXITE DES FONCTIONS

OBJECTIF 3 : LIMITER L'EXPOSITION AUX RISQUES ET AUX NUISANCES

OBJECTIF 1 : CREER UNE OFFRE EN LOGEMENTS POUR REpondre AUX BESOINS DES PERSONNES AGEES ET ACCUEILLIR DES FAMILLES NOUVELLES, TOUT EN LIMITANT LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Contrairement à de nombreuses communes du sud du territoire intercommunal, la commune de Ports voit sa population progresser légèrement mais régulièrement depuis 25 ans. Elle a notamment pu observer une croissance rapide ces dernières années par l'arrivée de 11 nouvelles familles, sans pour autant qu'il y ait eu de nouvelles constructions. La commune souhaite poursuivre cette progression raisonnée et augmenter sa population de 25 habitants d'ici 10 ans (soit une progression annuelle de +0,59%).

1. Réinvestir une part des logements vacants pour diversifier l'offre en logements

La commune a inventorié 4 logements vacants sur l'ensemble de son parc en janvier 2016. De manière générale, elle souhaite encourager la réhabilitation de ces logements, en visant un objectif de réhabilitation de 2 logements vacants pour les 10 ans à venir.

En lien avec la réflexion intercommunale menée dans la continuité des travaux sur le Programme Local de l'Habitat, la commune souhaite accompagner la réhabilitation d'un de ces logements vacants pour accueillir les personnes âgées isolées l'hiver, et créer une offre en logement touristique l'été.

2. Favoriser la mise en valeur et le réinvestissement du bâti existant en identifiant les bâtiments qui pourront changer de destination

3. Créer une offre de 15 logements neufs pour répondre aux objectifs démographiques des 10 prochaines années

Du fait de sa politique volontariste en matière de réhabilitation de logements vacants et de sa volonté de rendre possible le changement de destination de certains bâtiments anciennement agricoles, la commune estime ses besoins non démographiques à seulement 3 logements pour les 10 ans à venir.

Afin d'assurer les besoins liés à son objectif de croissance démographique, la commune envisage donc la création de 15 nouveaux logements, dont 12 permettant l'accueil de nouvelle population.

4. Limiter la consommation foncière liée à la construction de logements neufs

Du fait du nombre très restreint de constructions neuves depuis 2007 (4 constructions), la consommation foncière de Ports-sur-Vienne a été très faible, s'élevant à 4080 m² environ dédiés à l'habitat, dont 780 m² au sein de l'enveloppe urbaine pour seulement 1 construction au sein du bourg. Afin d'assurer son objectif de croissance démographique, la commune a le projet de construire 15 habitations neuves dans les 10 ans, elle ne pourra donc pas améliorer la consommation foncière par rapport aux dernières années.

Par contre, elle s'assurera d'optimiser cette consommation par rapport à la période précédente :

- en privilégiant le réinvestissement du potentiel communal que constitue le clos du presbytère pour la construction d'au moins 2 de ces logements (sur une surface d'environ 2700 m²),
- en aménageant les vides laissés par l'urbanisation des années passées dans le bourg (entre l'espace socioculturel et la rue de la Vienne : sur une surface d'environ 7800 m², et au cœur du lotissement de la rue des Varennes : sur une surface d'environ 1,07 ha) pour assurer les besoins en logements à court, moyen et long terme ;
- en améliorant la densité au sein de ces sites d'aménagement par rapport aux constructions des dernières années (à titre comparatif, la taille moyenne des parcelles urbanisées depuis 2007 a été de 1020 m², et la densité brute du

lotissement de la rue des Varennes était de 6,4 logements/hectares). Elle vise ainsi à respecter une densité brute minimale moyenne de 12,5 logements par hectare pour les opérations d'ensemble des 10 ans à venir.

- en étudiant la possibilité de densification de certains lieux-dits, dans la mesure où les espaces construits ne seraient ni valorisés par l'agriculture, ni importants pour la trame verte et bleue, ni sensibles en terme de paysage et qu'ils seraient suffisamment desservis par les réseaux existants (électricité, eau et défense incendie).

OBJECTIF 2 : AMELIORER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES EN LIEN AVEC LES BESOINS DES HABITANTS ET FAVORISER LA MIXITE DES FONCTIONS

En complément de la création d'une nouvelle offre en logements, la commune souhaite maintenir et développer la mixité des fonctions sur son territoire, et continuer à réinventer l'offre en matière d'équipements et services pour un territoire rural.

Pour cela, elle envisage de :

1. Créer un espace de loisirs dans le bourg

Le terrain de foot vient d'être agrandi pour répondre aux besoins d'aujourd'hui. La commune souhaite profiter de ces travaux pour réfléchir un espace plus vaste et évolutif qui intégrera à termes par exemple un city stade, un club house et un arboretum.

2. Améliorer la qualité des espaces publics pour améliorer le cadre de vie de tous les habitants

L'Espace Socio-culturel des Deux Rivières est aujourd'hui largement utilisé par les habitants pour les manifestations publiques et privées. La commune souhaite valoriser les abords de cet équipement par la création d'espaces publics qualitatifs pour répondre aux besoins des habitants d'aujourd'hui et à venir. Elle envisage par exemple d'améliorer la capacité de l'offre en stationnement, et souhaite pouvoir répondre à une éventuelle demande pour la création d'aire de jeux pour les enfants. En outre, elle va-y consacrer un espace pour créer une réserve de biodiversité.

3. Accompagner les habitants dans le cadre du déploiement numérique par la création d'un espace public numérique dans les locaux de l'ancienne école

4. Améliorer l'accès à l'éducation et à l'école

Ports-sur-Vienne fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal des Ecoles du Val de Vienne. Elle souhaite participer à l'amélioration de l'accès à l'éducation en accompagnant l'ouverture des classes aux enfants de 2 ans sur le RPI par la recherche de solutions pour la mise en place d'un service de transport dédié en lien avec les assistantes maternelles.

5. Favoriser la mixité des fonctions en milieu rural

Ports-sur-Vienne recense quelques artisans et 7 sièges d'exploitation agricole, mais ne dispose aujourd'hui d'aucun commerce ou services à la personne.

Elle souhaite favoriser la mixité des fonctions sur son territoire par les actions suivantes :

- permettre la réouverture du commerce de restauration-hôtellerie en cœur de bourg en lien avec la recherche de nouvelles formes d'économie (développement des circuits courts, valorisation touristique, ...),
- permettre l'installation de services de santé,

- permettre l'installation d'artisans au sein des tissus urbains existants ou d'anciens bâtiments agricoles,
- assurer la coopération nécessaire au maintien et au développement de l'activité agricole.

OBJECTIF 3 : LIMITER L'EXPOSITION AUX RISQUES ET AUX NUISANCES

Ports-sur-Vienne est principalement soumise aux risques inondations, tassement différentiel des sols argileux et séisme.

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Vienne a été approuvé par arrêté préfectoral du 09 mars 2012, celui-ci définit les zones d'aléas faibles à très forts et fixe un règlement pour chacune des zones.

Une partie du territoire communal est concernée par le risque de tassements différentiels des argiles : dont une grande partie soumise à un aléa faible. Seule l'extrémité ouest de la commune est soumise à un aléa fort (d'Avrigny jusqu'à Bois Joli), la partie centrale du territoire communal ainsi que la butte de la Plaine étant situés en aléa moyen.

La commune est également concernée par le risque transport des matières dangereuses (axe de l'autoroute A10).

L'axe de l'Autoroute et la future ligne de TGV supportent ou supporteront un trafic important, susceptible d'être à l'origine de nuisances sonores.

1. Prendre en compte les risques et les nuisances pour déterminer les possibilités de constructions (dont le PPRi de la Vienne par exemple)

2. Informer la population des risques connus sur le territoire.

3. Tenir compte des zones exposées au bruit pour le choix des sites de développement

AXE 3 : AMELIORER LES RESEAUX AU SERVICE DES HABITANTS ET ACTIFS DU TERRITOIRE

OBJECTIF 1 : ACCOMPAGNER LA MONTEE EN RESEAU DU TERRITOIRE

OBJECTIF 2 : PARTICIPER A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU UN UNIFORMISANT LE SERVICE
« ASSAINISSEMENT » POUR TOUS LES HABITANTS

OBJECTIF 3 : AMELIORER LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE ET FAVORISER LES CHANGEMENTS DE
PRATIQUES

OBJECTIF 4 : AMELIORER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES

OBJECTIF 1 : ACCOMPAGNER LA MONTEE EN RESEAU DU TERRITOIRE

Consciente de la nécessité d'une bonne desserte numérique pour assurer une mixité des fonctions sur le territoire communal, la commune souhaite accompagner la montée en réseau du territoire suite au raccordement à la fibre du nœud de raccordement abonné communal.

Dans la recherche de nouveaux services, la commune a déjà ouvert un espace numérique public dans les locaux de l'ancienne école. Elle souhaite pouvoir continuer à adapter l'offre au grès de l'évolution des besoins exprimés par les entreprises ou les habitants.

Le territoire communal doit être, à terme entièrement numérisé et accessible à tout public résidant ou de passage

OBJECTIF 2 : PARTICIPER A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU UN UNIFORMISANT LE SERVICE « ASSAINISSEMENT » POUR TOUS LES HABITANTS

Les habitations de Ports sont réparties aujourd'hui pour moitié dans le bourg et pour moitié dans les 33 lieux-dits. Le bourg, et le lieu-dit les Cazeaux sont raccordés à la station d'épuration qui conserve une capacité largement suffisante pour les projets de développement à venir, à court et moyen terme.

Les derniers résultats des contrôles des systèmes d'assainissement autonomes ont mis en évidence des situations très préoccupantes pour leur impact sur les milieux récepteurs.

La commune souhaite uniformiser le service « assainissement » sur le territoire communal et améliorer les conditions de traitement des eaux usées en envisageant la mise en place d'une régie communale pour l'assainissement, prenant en charge d'une part l'entretien de la station d'épuration, mais aussi la mise en conformité et l'entretien des systèmes d'assainissement autonomes, moyennant une redevance assainissement unique.

1. Favoriser le raccordement des nouvelles habitations à la station d'épuration par le choix de sites de développement au sein du bourg
2. Etudier les moyens techniques, administratifs et financiers pour la mise en place d'une régie communale « assainissement » qui intégrerait, en plus de la gestion de l'assainissement collectif, la mise en place, l'entretien et la maintenance des systèmes d'assainissement autonome.

OBJECTIF 3 : AMELIORER LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE ET FAVORISER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES

La commune n'est aujourd'hui plus desservie par les lignes de desserte régulière du département, qui a également arrêté le transport scolaire dans les lieux-dits.

La collectivité cherche aujourd'hui à faciliter l'accessibilité de son territoire et des équipements, commerces, services et zones d'emplois situés sur les territoires environnant en lien avec les réflexions supracommunales. Elle souhaite ainsi accompagner la réflexion sur la mise en place du transport à la demande à l'échelle intercommunale et sur la mise en place d'un service de transport des enfants de 2 ans vers les écoles.

Consciente que les actifs du territoire travaillent en dehors de la commune et que les équipements, commerces et services sont éloignés du territoire, la commune souhaite favoriser le changement des pratiques des habitants et ainsi

réduire les consommations en énergies fossiles, dans le cadre du réaménagement de la Place Romain Rideau et des aménagements du centre-bourg :

- en installant une borne de recharge pour les véhicules électriques,
- en sécurisant l'arrêt et la circulation des cars,
- en recherchant les continuités piétonnes vers la mairie, l'espace de loisir et l'espace socio-culturel dans le centre-bourg,
- en matérialisant une aire de covoiturage.

OBJECTIF 4 : AMELIORER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES

Le parc de logements de Ports est constitué de nombreux logements anciens qui constituent des « passoires énergétiques ». Le travail mené dans le cadre du PLH a d'ailleurs soulevé ce constat à l'échelle intercommunale.

La commune souhaite accompagner la démarche menée dans le cadre du PLH de la Communauté de communes de Sainte-Maure de Touraine pour l'amélioration thermique du bâti, en accord avec la qualité patrimoniale du bourg.

En plus des énergies renouvelables que sont l'énergie solaire, le bois ou la géothermie, l'énergie hydraulique était historiquement valorisée par la centrale des Maisons Rouges. La collectivité souhaite encourager le développement de ces modes d'énergie et permettre la valorisation des fondations restantes du barrage des Maisons Rouges si un projet s'avérait compatible avec les objectifs du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE de la Vienne.

Enfin, la collectivité souhaite permettre la diversification des activités agricoles, particulièrement par la possibilité de valorisation des sources d'énergies renouvelables.

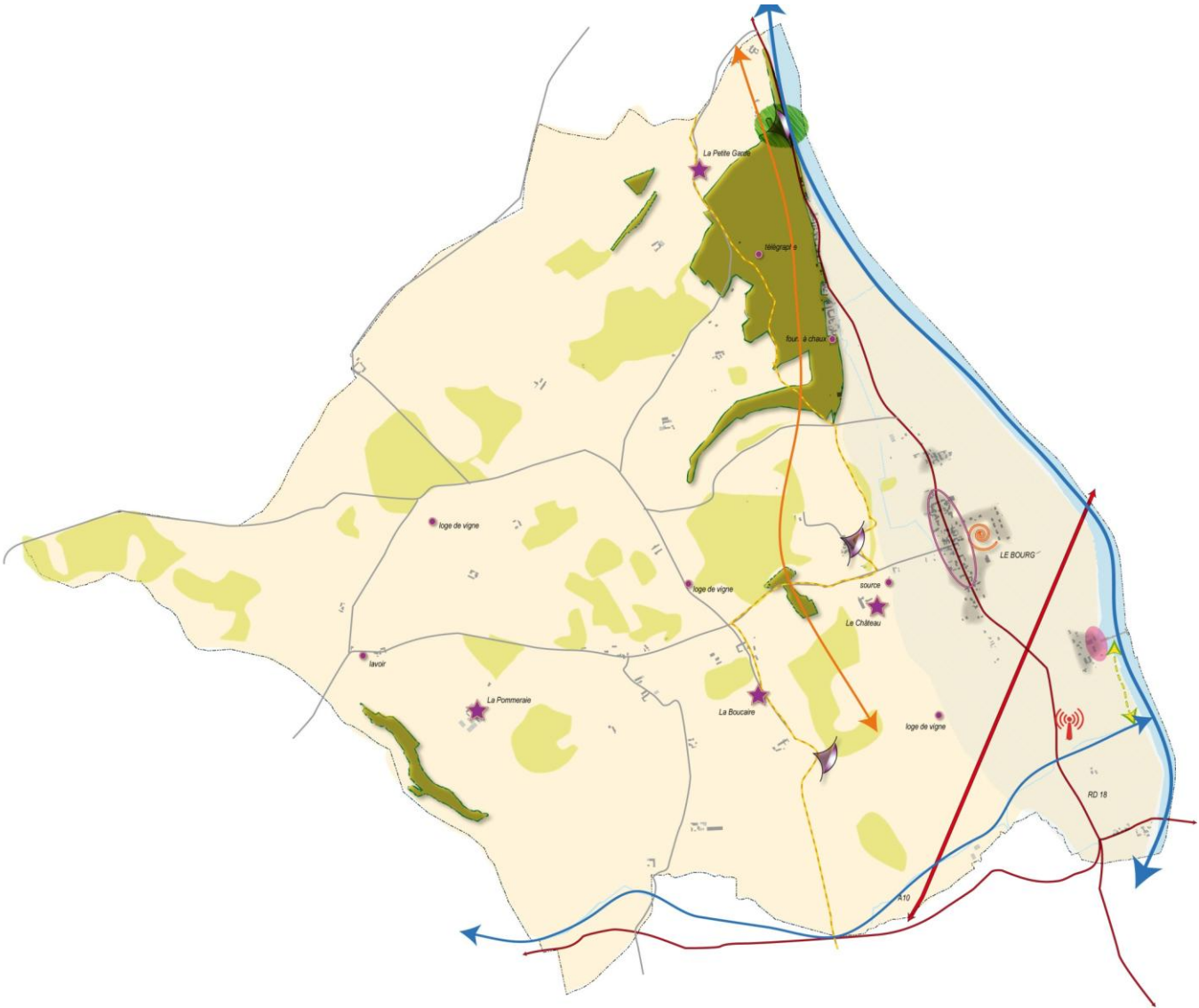
1. Réduire les besoins en énergie

- Pour les futures constructions neuves : favoriser les formes urbaines moins consommatrices d'énergies par la réalisation d'orientations d'aménagement et de programmation : application des principes du bioclimatisme, mitoyenneté, volume...

2. Encourager et accompagner le recours aux énergies renouvelables

- accompagner le recours aux dispositifs valorisant les énergies renouvelables dans les zones naturelles, agricoles et urbaines, en tenant compte des enjeux paysagers, patrimoniaux et environnementaux.




CARTE N°1 DU PADD : TERRITOIRE COMMUNAL







CARTE 1 : TERRITOIRE COMMUNAL

AXE 1 : METTRE EN VALEUR LES ATOURS PAYSAGERS, ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX DE PORTS-SUR-VIENNE, À DES FINS DE QUALITÉ DE VIE ET D'ENJEUX TOURISTIQUES




Préserver les éléments identitaires paysagers :

-  Préserver la Vallée de la Vienne
-  Accompagner le Département en permettant l'aménagement d'un belvédère sur le coteau
-  Préserver les points de vue remarquables : le coteau, la Mélandière et les Cazeaux

Préserver les éléments identitaires environnementaux :

-  Protéger les réservoirs de biodiversité favorables à plusieurs trames (ZNIEFF)
-  Conserver les usages permettant le maintien de la biodiversité des réservoirs de biodiversité favorables à une trame et des espaces constituant la trame écologique
-  Maintenir les fonctionnalités écologiques des continuités majeure et secondaires :
vallée de la Vienne,
vallée de la Veude-de-Ponçay
-  zone de chasse des chiroptères


Les éléments urbains, architecturaux et patrimoniaux :

-  Préserver les caractéristiques urbaines de l'urbanisation ancienne et les prolonger dans les futures opérations urbaines
-  Identifier les édifices remarquables à protéger
-  Identifier les éléments de petit patrimoine afin de garantir leur préservation

Valoriser et améliorer le maillage des itinéraires de randonnée


-  GR 48
-  Itinéraires de randonnée communaux

Mettre en valeur les bords de la Vienne

-  Créer un nouvel espace de loisirs aux Maisons Rouges
-  Rechercher une continuité le long de la Vallée de la Vienne au niveau du Bec des Deux Eaux

AXE 2 : CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE PAR LA RECHERCHE DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICES ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE EN LOGEMENTS RAISONNÉE



Créer une offre en logements pour répondre aux besoins des personnes âgées et accueillir des familles nouvelles, tout en limitant la consommation d'espaces agricoles et naturels

-  Aménager les vides laissés par l'urbanisation des années passées dans le bourg : entre l'espace socio-culturel et la rue de la Vienne et au cœur du lotissement de la rue des Varennes.

Améliorer l'offre en équipements et services en lien avec les besoins des habitants et favoriser la mixité des fonctions



-  Assurer la coopération nécessaire au maintien et au développement de l'activité agricole.

Limiter l'exposition aux risques et aux nuisances

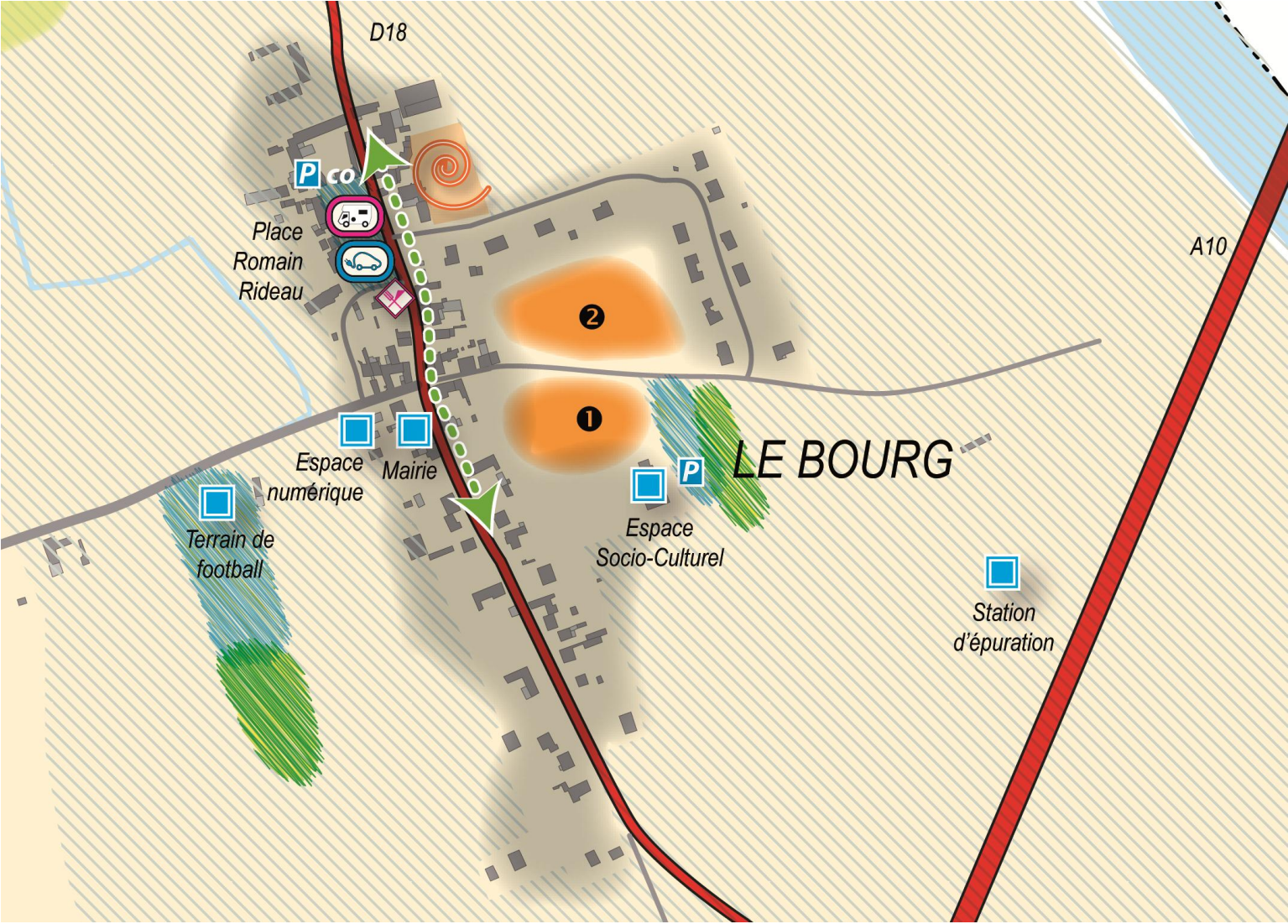
-  Prendre en compte le PPRI de la Vienne pour déterminer les possibilités de constructions.
-  Tenir compte des zones exposées au bruit pour le choix des sites de développement Autoroute A10.

AXE 3 : AMÉLIORER LES RÉSEAUX AU SERVICE DES HABITANTS ET ACTIFS DU TERRITOIRE

Accompagner la montée en débit numérique Noeud de Raccordement Abonné (NRA)

-   Améliorer les performances énergétiques
Encourager le développement de modes d'énergie renouvelables en permettant la valorisation des fondations restantes de l'ancien barrage de Maisons Rouges si un projet s'avérait compatible avec les objectifs du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE de la Vienne.

CARTE N°2 DU PADD : LE BOURG





LÉGENDE : PADD DE PORTS-SUR-VIENNE


CARTE 2 : LE BOURG


AXE 1 : METTRE EN VALEUR LES ATOURS PAYSAGERS, ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX DE PORTS-SUR-VIENNE, À DES FINS DE QUALITÉ DE VIE ET D'ENJEUX TOURISTIQUES


 **Valoriser et améliorer le maillage des itinéraires de randonnée**
GR 48
 Itinéraires de randonnée communaux


 **Développer et diversifier l'offre en matière d'accueil touristique**
Créer une aire d'accueil pour les campings cars lors des travaux d'aménagement de la Place Romain Rideau
 Accompagner la réouverture de l'hôtel restaurant du centre-bourg : la Bouche en Vienne

AXE 2 : CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE PAR LA RECHERCHE DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICES ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE EN LOGEMENTS RAISONNÉE


 **Créer une offre en logements pour répondre aux besoins des personnes âgées et accueillir des familles nouvelles, tout en limitant la consommation d'espaces agricoles et naturels**
Privilégier le réinvestissement du potentiel communal que constitue le Clos du Presbytère pour la construction d'au moins deux logements


 **Aménager les vides laissés par l'urbanisation des années passées dans le bourg :**
1 - entre l'espace socio-culturel et la rue de la Vienne à court terme,
2 - au coeur du lotissement de la rue des Varennes à moyen et long terme

 **Améliorer l'offre en équipements et services en lien avec les besoins des habitants et favoriser la mixité des fonctions**
Profiter des travaux sur les terrains de foot pour réfléchir à un espace plus vaste qui pourrait à terme comprendre un city-stade, un club house ou un arboretum

 **Améliorer les espaces publics pour améliorer le cadre de vie de tous les habitants**
Valoriser les abords de l'espace socioculturel par la création d'espaces publics qualitatifs
Y améliorer la capacité en stationnement
Créer une réserve de biodiversité

 **Favoriser la mixité des fonctions en milieu rural**
Permettre la réouverture du commerce de restauration hôtellerie en coeur de bourg, en lien avec de nouvelles formes d'économie

 **Limiter l'exposition aux risques et aux nuisances**
Prendre en compte le PPRi de la Vienne pour déterminer les possibilités de constructions.

 **Tenir compte des zones exposées au bruit pour le choix des sites de développement**
Autoroute A10.

AXE 3 : AMÉLIORER LES RÉSEAUX AU SERVICE DES HABITANTS ET ACTIFS DU TERRITOIRE

 **Améliorer la mobilité sur le territoire et favoriser les changements de pratiques**
Installer une aire de recharge des véhicules électriques

 **Rechercher les continuités piétonnes entre les équipements**

 **Matérialiser une aire de covoiturage**